

COMMUNE DE
Rilhac-Lastours
DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de
LIMOGES
Canton de Saint Yrieix-
La-Perche

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 9
votants : 10
procurations : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

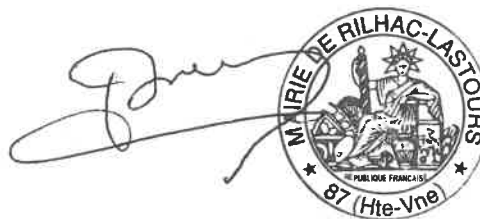
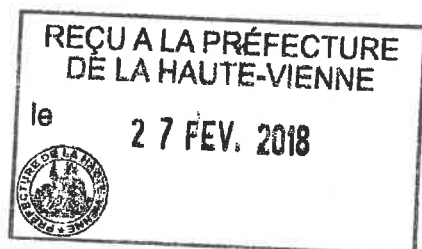
L'an deux mille dix-huit, le 15 février
Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de M. Jacques BARRY Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 /02/2018
PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ,
Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Messieurs Jacques
BARRY, Franck DEBORD, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard
RIVASSEAU, Laurent ROUBINET.
ABSENTS : Aurélie DEBET, procuration donnée à Virginie
GOURBAT

Secrétaire de séance : Virginie GOURBAT

Objet : tarifs pour la vente des chemins d'accès aux propriétés privées

Le Maire rappelle au Conseil la délibération du 1^{er} février 2017 concernant la vente des chemins ruraux d'accès aux propriétés privées. Il propose un tarif pour les propriétaires concernés de 0,35 € le m², les frais de notaire à la charge de l'acheteur. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter la proposition de 0,35 € le m² pour la vente des chemins communaux d'accès aux propriétés privées.

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en Mairie,
Le Maire Jacques BARRY



DEPARTEMENT
de la HAUTE VIENNE
Arrondissement de LIMOGES
Canton de Saint-Yrieix-La-
Perche
**COMMUNE DE
RILHAC-LASTOURS**

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
présents : 8
votants : 9
procurations : 1
absent : 1

OBJET : vente des
chemins d'accès aux
propriétés privées.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le premier février

Le : 1^{er} février 2017

Le Conseil municipal de la commune de RILHAC-LASTOURS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Jacques BARRY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/01/2017

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ,
Nathalie DESBORDES, Virginie GOURBAT, Messieurs Jacques
BARRY, Sébastien FISSOT, Jean-Bernard RIVASSEAU, Laurent
ROUBINET.

ABSENT : Aurélie DEBET (procuration donnée à Virginie
GOURBAT), Franck DEBORD.

Secrétaire de séance : Virginie GOURBAT

Monsieur le Maire Le maire rappelle la proposition faite lors du
conseil du 21 septembre 2016 concernant la vente des chemins
d'accès aux propriétés. Il indique que la procédure va être engagée
dans les prochains mois ainsi qu'une enquête publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ACCEPTTE le projet de vente des terrains d'accès des propriétés aux
propriétaires concernés.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, le jour, mois et an que dessus.


Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

Le Maire Jacques BARRY



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le
20 FEV. 2017



ARRETE OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET D'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX ET D'UN
CHEMIN D'EXPLOITATION A RILHAC-LASTOURS ET DE LA
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Le Maire,

Vu les articles L 161-10 et L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime Vu
les articles R 161-25 à R 161-27 du code rural et de la pêche maritime Vu le
code des relations entre le public et l'administration

Vu les délibérations du Conseil Municipal de Rilhac-Lastours en date du 1^{er} février 2017 et du 15
février 2018

Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition du public

Considérant que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête
publique

A R R E T E

Article 1 : Le projet relatif aux chemins ruraux suivants : la Croix la Ganne, Guinemart, Bellevue, Bertran de Born, du chemin d'exploitation 117, 8, 131 consistant à ne plus les affecter à l'usage public, est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du mardi 9 avril 2019 au mardi 23 avril 2019 inclus.

Article 2 : Monsieur Jean-Louis SAGE, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Lemardi 9 avril 2019 de 9h à 11h,
- Lemardi 23 avril 2019 de 16h à 18h.

Article 3 : Le dossier d'enquête publique comprend les lettres d'engagement par les tiers intéressés, les délibérations du Conseil, une lettre d'information adressée aux propriétaires voisins des biens à aliéner, le présent arrêté, un plan de situation, un extrait du cadastre.

Article 4 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Rilhac-Lastours, aux horaires habituels du secrétariat, pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête.

Elles pourront également être reçues par voie postale, au plus tard le mardi 23 avril 2019, par le commissaire enquêteur au siège de l'enquête où toute correspondance doit être adressée, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention: (« *Ne pas ouvrir* ») :

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Aliénation chemin ruraux et d'exploitation
Mairie de Rilhac-Lastours 4 rue Gouffier de Lastours

.../...

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché au placard de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet arrêté sera également affiché aux extrémités des chemins ruraux et du chemin d'exploitation, sur les tronçons faisant l'objet du projet d'aliénation.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique.

En outre, à la même date, la mairie de Rilhac-Lastours fera publier un avis au public dans deux journaux diffusés dans le département.

Article 6 : À la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur.

Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

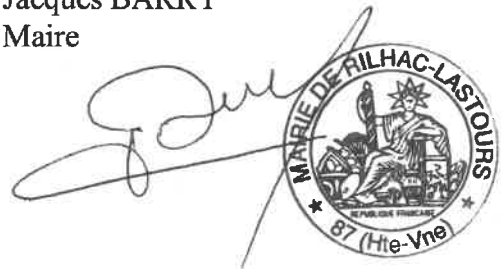
Article 7 : Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal délibèrera. Cette délibération sera ensuite transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne pour approbation dans le délai de deux mois, prévu par la loi.

Article 8 : Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de Haute-Vienne et à M. le Commissaire-enquêteur.

Fait à Rilhac-Lastours, le 16 mars 2019

Jacques BARRY
Maire





Mairie de Rilhac-Lastours
4 rue Gouffier de Lastours
87800 Rilhac-Lastours
Téléphone-télécopie : 05.55.58.12.35
Mail : rilhac-Lastours87@orange.fr

Enquête publique

Lettre d'information aux propriétaires voisins des biens à aliéner

Madame, Monsieur,

Je vous informe que, par arrêté en date du 19 mars 2019, la commune de Rilhac-Lastours a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation des chemins suivants : Chemins d'exploitation 8, 117,131, une partie du chemin rural de la Croix la Ganne, une partie du chemin rural de Guinemart, une partie du chemin rural de Bellevue, une partie du chemin Bertran de Born.

L'enquête est ouverte du mardi 9 avril 2019 au mardi 23 avril 2019 inclus. Monsieur Jean-Louis SAGE a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.

Pendant cette période, le dossier pourra être consulté à la mairie de Rilhac-Lastours, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ainsi que sur le site internet de la commune : rilhac-lastours.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Rilhac-Lastours le :

- Mardi 9 avril de 9h à 11h
- Mardi 23 avril de 16h à 18h

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur le registre de l'enquête déposé à la mairie de Rilhac-Lastours.

Elles pourront également être reçues par voie postale, au plus tard le mardi 23 avril 2019, par le commissaire enquêteur au siège de l'enquête où toute correspondance doit être adressée, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention: « *Ne pas ouvrir* ») :

**À l'attention de Monsieur le Commissaire
Enquêteur, Aliénation chemin ruraux et
d'exploitation
Mairie de Rilhac-Lastours 4 rue Gouffier de Lastours**

Je vous précise qu'en votre qualité de propriétaire de la parcelle riveraine, vous avez un droit d'information.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jacques BARRY
Maire



DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

Section: ..

87124-RILHACLASTOURS 2018

Echelle: 1/2000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 13/09/2018
Signature

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

Section: ..

87124-RILHACLASTOURS 2018

Echelle: 1/1342

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !
Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 26/03/2019
Signature

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

Section: ..

87124-RILHACLASTOURS 2018

Echelle: 1/2000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 13/09/2018
Signature

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

Section: ..

87124-RILHACLASTOURS 2018

Echelle: 1/2000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !
Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 13/09/2018
Signature

DEPARTEMENT

<Convexe>

MAIRIE

Section: ..

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

87124-RILHACLASTOURS 2018

Echelle: 1/2000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :

GRATUIT !

Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 13/09/2018
Signature

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

COMMUNE

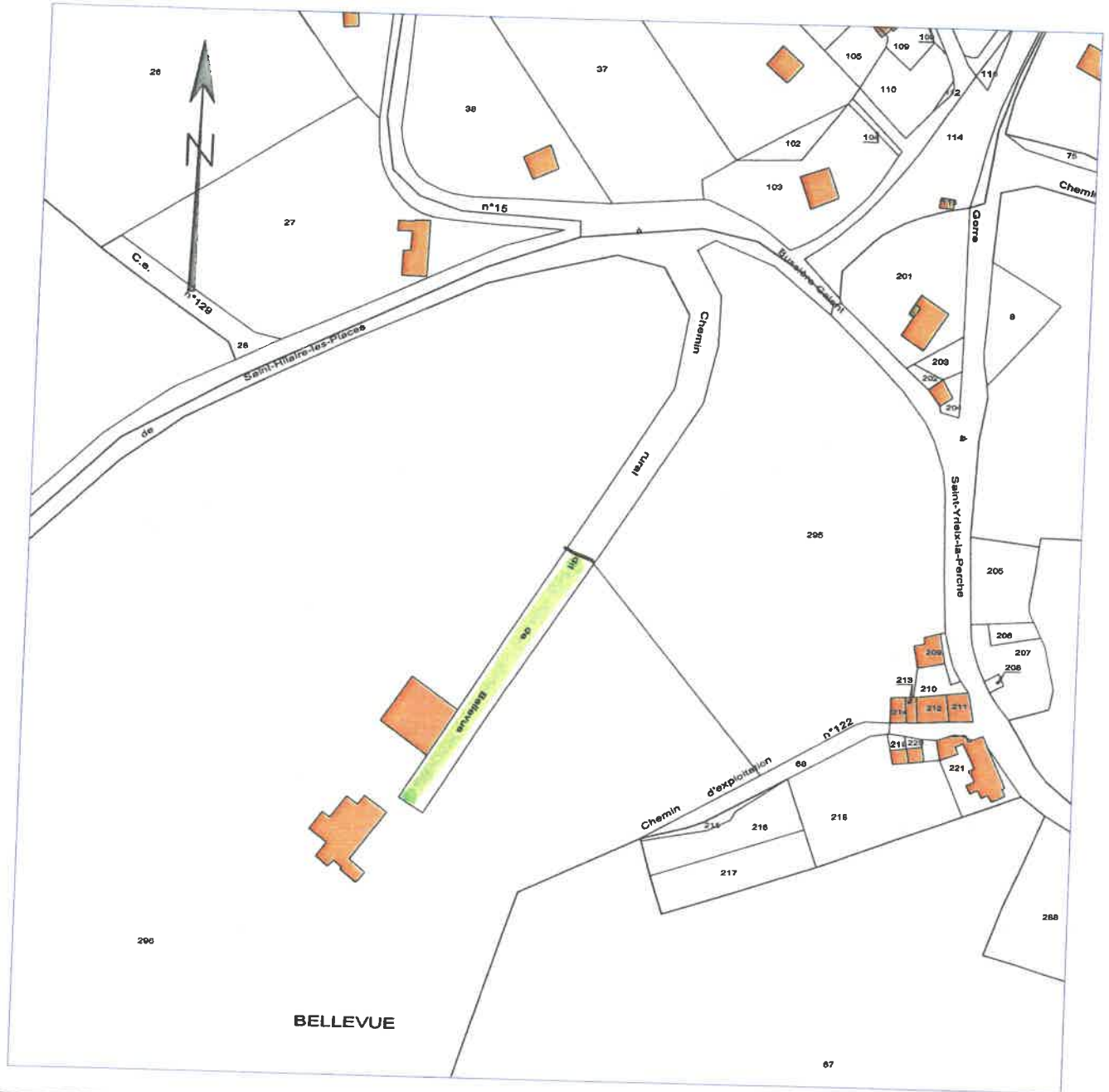
SERVICE DU PLAN

Section: ..

87124-RILHACLASTOURS 2018

Echelle: 1/2000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



BELLEVUE

Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 13/03/2019
Signature

DEPARTEMENT

<Convexe>

MAIRIE

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

Section: ..

87124-RILHACLASTOURS 2018

Echelle: 1/3276

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 21/03/2019
Signature